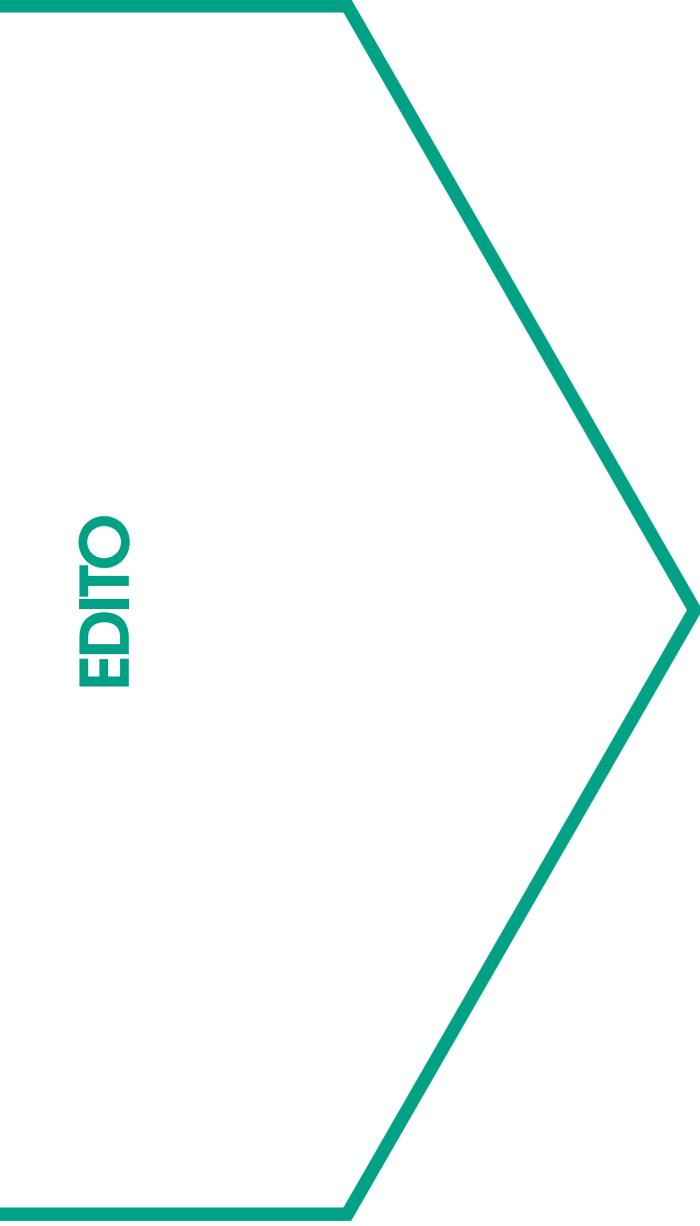




www.univ-tours.fr

avant
pendant
et après
la **thèse**

EDITO





Edito du Président

S'engager dans la réalisation d'un doctorat quelle qu'en soit la thématique n'est pas une sinécure. Pendant plusieurs années, l'apprenti-chercheur a l'impression qu'une seule et unique question existe, celle à laquelle il s'évertue de trouver une réponse, juste, innovante, créative, différente, perspicace. Le monde se réduit alors à cet espace complexe, impénétrable pour tant d'autres qui se déploie entre un esprit et une hypothèse.



Un doctorat s'articule aussi autour de rencontres, avant, pendant et après la thèse. Avant la thèse, cela suppose d'avoir mûrement pensé un sujet, d'avoir repéré le laboratoire qui se prêtera idéalement au travail quotidien, d'avoir identifié une directrice ou un directeur de thèse. Au-delà de cet horizon, l'université a aussi souhaité donner à celles et ceux qui se lancent dans un tel projet des éléments d'informations sur la vie universitaire, sur le statut du doctorant ou de la doctorante, sur les conditions économiques dans lesquelles peut être entreprise une thèse.

Ce guide permet aussi de trouver des points de repères pendant la thèse et d'identifier les personnes susceptibles de contribuer au bon déroulement de ces années intenses, des services propres à chaque laboratoire aux services communs de la recherche et de la formation doctorale, de la documentation et de l'information, des relations internationales et des affaires sociales.

Avec ce guide, l'université souhaite accompagner le jeune chercheur de ses premières démarches, de la gestation de l'idée à l'après-thèse, moment extrêmement important où cet espace qui a semblé n'appartenir qu'à une seule personne et son proche entourage scientifique devient un tremplin pour le futur.

Vous avez choisi cette belle aventure du doctorat et l'université de Tours vous accompagne pour votre réussite.

Philippe VENDRIX

I- Les acteurs et interlocuteurs au cours de votre doctorat

A- Présentation

- 1- L'Université confédérale Léonard de Vinci (UCLdV)
- 2- L'université de Tours
- 3- Les écoles doctorales
- 4- Les unités de recherche
- 5- Le service de la recherche et des études doctorales : votre interlocuteur privilégié
- 6- La Cellule d'Initiation aux Métiers de l'Enseignement Supérieur (CIMES)

B- Focus vie pratique

- 1- La vie associative
- 2- Les services proposés par l'université
- 3- Les services de l'agglomération tourangelle

II- Avant la thèse

A- Élaborer son projet de thèse

- 1- La direction de thèse
- 2- La co-direction
- 3- Le co-encadrement

B- Financer sa thèse et son contrat de travail

- 1- Le contrat doctoral
- 2- Les conventions CIFRE
- 3- Le financement par des fondations et des associations
- 4- Les autres contrats de travail

C- Le choix de l'international

- 1- La thèse en co-tutelle
- 2- Le label européen

D- S'inscrire en thèse : le guichet unique



III- Pendant le doctorat

A- Conditions de réalisation de la thèse

- 1- Le statut de doctorant
- 2- Les formations

B- Acquérir une expérience pendant la thèse

- 1- Les missions dans le cadre d'un contrat doctoral
- 2- Être ATER ou assurer des vacances

C- La rédaction et la soutenance de thèse

- 1- La rédaction
- 2- La soutenance de thèse
- 3- Remise des diplômes

IV- Après la thèse

A- La diffusion de la thèse

- 1- Aide à la publication
- 2- Prix de thèse
- 3- La valorisation de vos recherches

B- Les emplois de la recherche publique et de l'enseignement

- 1- Post-doc
- 2- ATER
- 3- MCF
- 4- Chargé de recherche

C- Être accompagné dans sa recherche d'emploi

- 1- L'accompagnement à l'université
- 2- Les structures d'accompagnement hors université

V- Annexes

- Textes de référence
- Liens utiles
- Charte des thèses

I - LES ACTEURS ET INTERLOCUTEURS AU COURS DE VOTRE DOCTORAT



A- Présentation

1- Université confédérale Léonard de Vinci UCLdV

Les universités de Limoges, d'Orléans, de Poitiers, et de Tours ainsi que l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique ISAE-ENSMA et l'Institut national des sciences appliquées INSA Centre-Val de Loire ont décidé de constituer une communauté inter-académique d'universités et d'établissements (ComUE) en application des dispositions du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche. Cette ComUE créée par le décret du 13 juillet 2015 a pris le nom « Université confédérale Léonard-de-Vinci » UCLdV.

L'Université Confédérale Léonard-de-Vinci est porteuse d'un projet partagé par tous les établissements qui la composent. L'ambition est de créer, dans le paysage national, une grande université en réseau de dimension européenne et de visibilité internationale grâce à son potentiel de recherche et d'enseignement supérieur. De par sa taille et son périmètre géographique, ce regroupement constitue ainsi un puissant levier de positionnement international et de structuration territoriale. L'UCLdV est construite autour d'un projet partagé, fonctionnant en réseau selon un principe de subsidiarité ascendante (faire ensemble ce qui n'est pas possible de faire seul). Aussi, au-delà du travail de concertation des membres, de coordination de leurs stratégies et de mutualisation de leurs activités, l'UCLdV mettra en place de nouveaux outils, qui relèveront de sa compétence propre, pour impulser et intégrer les axes prioritaires d'une stratégie globale commune.

L'un des premiers projets est la mise en place d'écoles doctorales à l'échelle de l'UCLdV. Celles-ci démarreront officiellement au 1^{er} Septembre 2017 et remplaceront les écoles doctorales actuelles qui sont celles des PRES Centre-Val de Loire Université et Limousin Poitou-Charentes.

Le programme de l'UCLdV pour la formation doctorale est ambitieux :

- Développer la visibilité et la renommée du doctorat UCLdV.
- Développer l'internationalisation de notre doctorat : faire venir plus d'étrangers sur des projets de haut niveau et permettre les échanges avec l'étranger (cotutelles, mobilités, workshops, stages).
- Améliorer la qualité des formations, notamment transversales, aux doctorants (en particulier préparer les doctorants de façon plus efficace au monde économique)
- Mutualiser certains éléments de la formation : notamment les formations et les outils informatiques de gestion.
- Dématérialiser les processus dès que c'est possible et utile.
- Permettre une remise à plat des pratiques en matière de fonctionnement dans le but de les simplifier et harmoniser lorsque cela est possible.
- Améliorer le lien avec le tissu socio-économique local.

La réalisation de ces objectifs et la préparation de la rentrée des nouvelles écoles se fera au cours de l'année 2016-2017 en faisant intervenir tous les partenaires.

Le siège de l'UCLdV est à Poitiers sur le campus du Futuroscope. Le président de la l'UCLdV est le Pr Loïc Vaillant.

La politique pour la formation doctorale est portée par un Vice-Président Ecoles Doctorales (le Pr Gérard Mauco) assisté d'un coordinateur des écoles doctorales (le Dr Hendrik Eijsberg).

2- L'université de Tours

L'université de Tours, avec ses 7 Unités de Formation et de Recherche (UFR), ses deux instituts universitaires technologiques (IUT) et son école polytechnique offre des parcours de formation très diversifiés (arts et sciences humaines, droit, économie, gestion et commerce, lettres et langues, santé, sciences et techniques...) croisant l'ensemble des grands domaines scientifiques et humanistes.

Avec ses 34 unités de recherche reconnues au niveau national et international, l'université de Tours s'affirme comme la première institution de recherche publique en région Centre-Val de Loire.

Elle développe des pôles d'excellence dans les domaines suivants :

- Mathématiques et applications, physique théorique
- Matériaux et électronique
- Biologie, sciences médicales et pharmaceutiques
- Langues et civilisations
- Histoire de la Renaissance
- Ville et urbanisme

L'université de Tours, une université multi-sites, est répartie dans toute la ville de Tours, du nord (IUT) au sud (Droit, Ecole Polytechnique, Sciences, Pharmacie), avec une forte implantation en centre-ville (Siège de l'université, Arts et Sciences Humaines, Lettres et Langues) et près de l'hôpital Bretonneau (Médecine). Elle possède également des implantations à Blois et à Chinon

L'université est dirigée par un président élu pour 4 ans et par une équipe composée de vice-présidents.

Le président actuel est Philippe Vendrix. La politique scientifique de l'université est définie par un Conseil académique regroupant d'une part la commission de la formation et de la vie universitaire et d'autre part la commission de la recherche.

Philippe Roingeard, professeur à la faculté de médecine, est vice-président en charge des écoles doctorales.

26000
étudiants
dont près
de 700
doctorants



3- Les écoles doctorales

Chaque doctorant a un double rattachement : à une unité de recherche (ou laboratoire) dont il est membre à part entière, et à une école doctorale qui est notamment en charge des formations.

2016-2017 sera la dernière année de la structuration en quatre écoles doctorales avant la mise en place de huit écoles doctorales au sein de la ComUE.

École doctorale Orléans-Tours «Santé-Sciences Biologiques-Chimie du Vivant» (SSBCV)

Cette école doctorale vise à promouvoir des projets nécessitant des approches multidisciplinaires, autour des questions posées par la santé et les sciences du vivant. Ces projets couvrent un large champ d'études : interactions moléculaires et cellulaires, écosystèmes, infectiologie, biologie de la reproduction, technologies pour la santé, sciences cognitives, chimie et physique du vivant, écologie...

Elle regroupe 320 chercheurs ou enseignants-chercheurs HDR (habilitation à diriger des recherches) et 280 doctorants. Elle fédère 18 unités propres ou associées aux grands organismes de recherche (CNRS, Inra, Inserm).

En savoir plus : [ici](#)

École doctorale Orléans-Tours «Énergie-Matériaux-Sciences de la Terre et de l'Univers» (EMSTU)

Elle couvre l'ensemble des champs disciplinaires des secteurs suivants :

- > sciences de la matière : physique et chimie
- > sciences expérimentales et de l'ingénieur : génie mécanique, génie électrique et électronique
- > sciences de la terre
- > sciences de l'Univers

Cette école doctorale regroupe 200 chercheurs ou enseignants-chercheurs HDR et 230 doctorants. Elle fédère 13 unités de recherche propres ou associées aux grands organismes de recherche, comme par exemple le CNRS et le CEA Le Ripault.

En savoir plus : [ici](#)

École doctorale «Mathématiques-Informatique-Physique Théorique-Ingénierie des Systèmes» (MIPTIS)

Cette école doctorale regroupe 80 chercheurs ou enseignants-chercheurs HDR et 115 doctorants.

Elle fédère 5 unités de recherche propres ou associées aux grands organismes de recherche.

En savoir plus : [ici](#)

École doctorale « Sciences de l'Homme et de la Société » (SHS)

Cette école doctorale rassemble l'ensemble du potentiel de formation à la recherche de l'université de Tours en :

- > Lettres et langues, sciences humaines et humanités, histoire, art et musicologie
- > Etudes sur la renaissance, droit-économie et gestion, géographie et aménagement
- > Psychologie...

Elle regroupe 13 équipes de recherche, 180 chercheurs ou enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches et 400 doctorants.

En savoir plus : [ici](#)

4- Les unités de recherche

Les 34 unités de recherche sont présentées sur le site de la direction de la recherche et de la valorisation : www.recherche-valorisation.univ-tours.fr

5- Le service de la recherche et des études doctorales (RED) : votre interlocuteur privilégié

Le RED a une fonction d'appui à l'ensemble des unités de recherche. Il met également en œuvre la politique des écoles doctorales (EMSTU, MIPTIS, SSBCV et SHS) et la politique de l'université en matière de recherche à travers la commission de la recherche.

Ses missions autour de la formation doctorale :

- > Délivrer les autorisations d'inscription en thèse et assurer les inscriptions
- > Rédiger les contrats doctoraux
- > Organiser et suivre les formations des doctorants
- > Suivre les dossiers de soutenance de thèses
- > Organiser les réunions et mettre en œuvre les décisions des bureaux et des conseils des écoles doctorales
- > Gérer les aides à la mobilité
- > Administrer les financements des doctorants
- > Gérer les dossiers d'HDR (Habilitation à diriger des recherches)
- > Accompagner l'insertion professionnelle des doctorants et des docteurs



Qui contacter ?

Le service de la recherche et des études doctorales est dirigé par **Isabelle GUILLOUET**
isabelle.guilouet@univ-tours.fr

> Anne BROUARD

Cellule d'initiation aux métiers de l'enseignement supérieur (CIMES)
anne.brouard@univ-tours.fr

> Isabelle FOULON

Gestion des études doctorales « santé, sciences et technologies »
isabelle.foulon@univ-tours.fr

> Christèle GAUDRON

Gestion des études doctorales « sciences de l'homme et de la société »
christele.gaudron@univ-tours.fr

> Aurélie PETEREAU

Accueil du service, habilitation à diriger les recherches
aurelie.petereau@univ-tours.fr

> Bénédite RICHARD

Gestion de la formation des doctorants, financements (contrats doctoraux)
benedite.richard@univ-tours.fr

> Wilfried SCHWARTZ

Chargé de l'insertion professionnelle des doctorants
wilfried.schwartz@univ-tours.fr

> Vêrónica SERRANO-RUHAUT

Responsable administrative des écoles doctorales
veronica.serrano@univ-tours.fr

> Caroline VASLIN

Administration et gestion de la recherche
caroline.vaslin@univ-tours.fr

« Au sein du service de la recherche et des études doctorales, l'insertion professionnelle des docteurs et doctorants est une mission transversale avec la Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle (MOIP), notamment par la mise en place de dispositifs d'accompagnement communs (par exemple « Passeport vie pro »). Des actions sont menées dans le cadre de la Semaine de l'insertion professionnelle en direction de l'employabilité des docteurs, par le biais de conférences et un forum de l'emploi dédié aux docteurs.

La mission insertion professionnelle accompagne le doctorant « Avant, Pendant et Après la Thèse »

La mission insertion professionnelle des docteurs et des doctorants consiste aussi à programmer et suivre les formations dédiées à l'insertion professionnelle mises en place par les écoles doctorales, en particulier en direction de la connaissance des entreprises, du management, de la communication et de la valorisation de la recherche.

En outre, tout au long de l'année, les étudiants et anciens étudiants de l'université peuvent demander des entretiens individuels afin de préparer ou finaliser leur projet professionnel. Ils peuvent bénéficier d'outils d'aide à la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation ou encore se préparer aux entretiens d'embauche. »

6- Présentation de la CIMES

La CIMES (Cellule d'initiation aux métiers de l'enseignement supérieur) a pour mission de mettre en place des formations à l'enseignement supérieur, destinées prioritairement aux doctorants qui ont un contrat doctoral associé à une mission complémentaire d'enseignement, et aux doctorants qui effectuent des vacations d'enseignement à l'université.

La CIMES est rattachée au service de la recherche et des études doctorales.

Contact :

Anne BROUARD

Cellule d'initiation aux métiers de l'enseignement supérieur (CIMES)

anne.brouard@univ-tours.fr

B- Focus vie pratique

1- Vie associative



Association des doctorants de Tours (ADOCT)

L'association a pour but de réunir l'ensemble des doctorants et docteurs intéressés par les activités de l'association, d'entretenir et de développer des liens, notamment d'entraide et d'information, entre doctorants et d'organiser ou de s'associer à l'organisation de manifestations culturelles ou autres.

En savoir plus : www.adoc.org
adoc.asso@gmail.com

Association Hémisphère Droit

Hémisphère Droit est l'association de doctorants et de jeunes docteurs en droit de Tours qui encourage et valorise l'investissement de ses membres durant leur période de maturation scientifique. Afin de garantir aux jeunes chercheurs leur implication scientifique, l'association organise des colloques annuels réunissant universitaires et professionnels.

Dans un cadre convivial, les cafés juridiques permettent également à chacun, amateurs et spécialistes, de débattre sur des thèmes phares en lien avec l'actualité.

En savoir plus : [hemispheredroit37@facebook.com](https://www.facebook.com/hemispheredroit37)



Association des doctorants en sciences humaines et sociales (ADSHS)

L'ADSHS, association des doctorants en sciences humaines et sociales, regroupe des doctorants de l'ensemble des laboratoires en SHS de Tours. Tout au long de l'année, l'association organise diverses activités, regroupées en trois axes :

- > Vie scientifique et insertion professionnelle ;
- > Représentation et information des doctorants ;
- > Vivre ensemble.

Ainsi, elle propose entre autres :

- > Des séminaires doctorants ;
- > Une journée de préparation aux contrats doctoraux ;
- > Des moments de convivialité.

En savoir plus : www.adshs.hypotheses.org
adshs37@gmail.com



2- Les services proposés par l'université

Le Service de santé universitaire (SSU)

Le Service de santé universitaire est destiné aux étudiants de l'université de Tours.

Les professionnels de la santé qui y travaillent ont pour mission d'aider l'étudiant à réunir les conditions favorables à son bien-être physique et mental, un des facteurs de la réussite de ses études.

Le Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) traite toutes les demandes concernant la vie sexuelle et affective, y compris le suivi gynécologique.

En savoir plus : medecine.preventive@univ-tours.fr

Le Passeport Culturel Étudiant (PCE)

Pour découvrir plus de 60 lieux culturels de Tours et Blois, à des tarifs adaptés à votre budget. Théâtre, musique, opéra, festivals, cinéma, danse, musées... rendez-vous sur www.pce.univ-tours.fr

Surfez, tout y est !

La pastille collée sur votre carte d'étudiant permet de bénéficier des avantages qui vous sont réservés. C'est pratique !

Accessible sur votre tablette ou votre téléphone, retrouvez l'information culturelle du moment en géolocalisation.

Retrouvez tous les partenaires et leurs tarifs spécifiques sur :

<http://pce.univ-tours.fr/les-60-structures-partenaires>

Souscrivez via le feuillet de vente par correspondance joint à votre dossier d'inscription, ou via le site web du PCE : <http://pce.univ-tours.fr/le-pce-pratique>





Le sport

Le **service des sports de l'université** est la réunion du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, service commun de l'université, et de l'Association Sportive de l'université de Tours, association loi 1901.

Ses missions :

- > Participer à la formation de l'étudiant grâce aux pratiques sportives intégrées dans les cursus : **UEO Sport et Sport Bonifiant** ;
- > Contribuer au développement de la vie de l'étudiant en permettant l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives.

A cet effet, le **Pack'Sport** est la carte d'accès à toutes les pratiques sportives.



3- Les services de l'agglomération tourangelle

Pour vos déplacements dans l'agglomération tourangelle, connectez-vous sur le site de Fil bleu www.filbleu.fr ou le site de Vélociti www.tours.fr ou sur www.agglo-tours.fr



II - AVANT LA THESE



A- Elaborer son projet de thèse

Pour le choix du sujet de thèse, du laboratoire d'accueil et du directeur de thèse, il est nécessaire de se référer à l'école doctorale de rattachement : *rendez-vous ici*

Les sources principales d'information sont les sites web des unités de recherche et les pages dédiées aux écoles doctorales sur le site de l'université.

Comme l'indique la *charte des thèses*, la préparation du doctorat doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et professionnel clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Le doctorat peut être envisagé dans la perspective d'une carrière académique mais pas uniquement. En effet, le doctorat doit également permettre à celui qui le réalise de se former à des carrières tournées vers la recherche privée, l'innovation et l'entrepreneuriat, ou le travail dans des collectivités territoriales.

Plus qu'un diplôme, le doctorat permet ainsi au doctorant de faire valoir une expérience professionnelle de 3 ans dans le domaine de la recherche et d'acquérir un ensemble de compétences professionnelles.

1- La direction de thèse

La préparation d'une thèse repose sur l'accord librement conclu entre le doctorant, le(s) directeur(s) de thèse et le directeur de l'unité de recherche d'accueil. Cet accord porte sur le choix du sujet et sur les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche. Directeur de thèse et doctorant ont donc des droits et des devoirs d'un haut niveau d'exigence.

La préparation d'une thèse doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et professionnel clairement défini dans ses objectifs comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre. Le doctorant s'engage à mener ses travaux de recherche jusqu'à la soutenance de sa thèse, sous réserve de l'autorisation d'inscription donnée par l'école doctorale.

Les personnes encadrant le doctorant l'aident à acquérir des compétences spécifiques dans son domaine, tout en cherchant à élargir son horizon disciplinaire. La formation par la recherche est aussi l'apprentissage de la gestion d'un projet à longue échéance, en développant un esprit d'organisation à long et moyen terme.

Ces principes sont extraits de la charte des thèses que vous retrouverez *en cliquant ici*

2- La co-direction

La co-direction est le partage de responsabilités afférentes à la direction doctorale par les professeurs et assimilés, au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités, par des enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale, ou par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des fondations de recherches, habilités à diriger des recherches.

La co-direction est officialisée par une simple lettre co-signée par les co-directeurs et elle est actée sur le dépôt de sujet de thèse. Le diplôme de doctorat est obtenu après soutenance d'une thèse unique, inscrite dans un seul établissement, lors d'un seul et même exercice de soutenance.

Dans le cas d'une co-direction internationale de thèse, un seul diplôme de doctorat est délivré contrairement aux **co-tutelles**.

La co-direction, entraîne la mention des co-directeurs sur la couverture de la thèse en tant que co-directeurs et leur participation à la soutenance.

3- Le co-encadrement

Le co-encadrement est le partage du suivi scientifique afférent à la direction doctorale par un directeur habilité à diriger des recherches et un autre collègue titulaire d'un doctorat, sur proposition du directeur de l'unité de recherche de rattachement du doctorant. Le co-encadrant peut être Habilité à diriger des recherches (HDR) sans être co-directeur.

Le co-encadrement est officialisé par une simple lettre co-signée par le directeur et le co-encadrant. La responsabilité de la direction de la thèse revient alors au seul directeur.

Le diplôme de doctorat est obtenu après soutenance d'une thèse unique, inscrite dans un seul établissement, lors d'un seul et même exercice de soutenance. Le co-encadrant peut apparaître sur la couverture de thèse en tant que membre du jury. Une indication du rôle privilégié du co-encadrant peut être mentionné dans la thèse et sa participation à la soutenance est éventuellement organisée.



B- Financer sa thèse et contrat de travail

Il existe un grand nombre de sources de financement de thèse et leur nombre varie aussi en fonction des disciplines.

Le laboratoire de rattachement peut être en mesure de renseigner les doctorants dans le cas d'un domaine particulier de recherche.

Le financement de la thèse doit donner lieu à un contrat de travail qui peut prendre plusieurs fondements juridiques.

1- Le contrat doctoral

Créé par décret du 23 avril 2009 et modifié par le décret du 29 août 2016, le contrat doctoral remplace notamment les contrats d'allocataire de recherche et de moniteur de l'enseignement supérieur. D'une durée de trois ans, il apporte toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail conforme au droit public et fixe une rémunération minimale.

A qui s'adresse le contrat doctoral ?

Le contrat doctoral est ouvert à tout doctorant inscrit en première année de thèse et bénéficiant d'un financement de 3 ans. Il n'y a pas de condition d'âge mais il faut être titulaire du diplôme requis pour l'inscription en doctorat. Il est possible également d'obtenir un contrat doctoral si le financement par un organisme extérieur est de 3 ans.

Les candidatures sont examinées exclusivement au niveau local dans chaque établissement après diffusion d'une large information par les différentes écoles doctorales, notamment auprès des étudiants achevant la préparation des masters.

Quelle est la durée de ce contrat ?

Conclu pour une durée de trois ans, il est applicable dans les universités comme dans les organismes de recherche. Il est reconnu comme une vraie expérience professionnelle.

Le décret du 29 août 2016 modifiant le décret du 23 avril 2009 énonce que le contrat doctoral peut être prolongé deux fois pour une durée d'une année, chacune pour circonstances exceptionnelles dans le déroulement de l'activité de recherche.

Il le sera de droit à la demande de l'intéressé, en cas de congé de maternité, de paternité, de congé d'adoption ou de congé maladie de longue durée, pour une durée égale à celle du congé.

Quelles sont les obligations liées à ce contrat ?

Les activités confiées au doctorant contractuel peuvent être exclusivement consacrées à la recherche mais également inclure des activités complémentaires :

- > Une mission d'enseignement
- > Une mission dans les domaines de la diffusion de l'information scientifique et technique et de la valorisation des résultats de la recherche
- > Une mission d'expertise effectuée dans une entreprise

Quelle est la rémunération ?

Le contrat doctoral fixe une rémunération minimale, indexée sur l'évolution des rémunérations de la fonction publique : depuis le 1er juillet 2016, elle s'élève à 1760,75 euros bruts mensuels pour une activité de recherche seule. Les activités complémentaires sont rémunérées sur la base d'un taux horaire fixé à 41,15 euros bruts.

Le contrat doctoral apporte toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail, conforme au droit public. En particulier, l'employeur doit proposer au doctorant contractuel les formations en lien avec son projet.

Chaque fois que cela sera possible, le contrat doctoral sera privilégié à d'autres formes contractuelles.

2- Les Conventions industrielles de formation par la recherche – CIFRE

Les CIFRE permettent aux doctorants de préparer leur thèse en entreprise en menant un programme de recherche et développement en liaison avec une équipe de recherche extérieure à l'entreprise.

L'entreprise reçoit une subvention annuelle forfaitaire verse au doctorant un salaire brut annuel.

Un contrat de travail de trois ans est conclu entre l'entreprise et le doctorant.

Compte tenu de l'intérêt des CIFRE tant pour le développement de la recherche que pour les rapprochements entre entreprises et recherche publique et pour l'emploi des docteurs, un développement de ce dispositif est engagé.

Ces conventions sont gérées par l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) qui cherche à développer ce dispositif.

Pour pouvoir bénéficier d'une CIFRE, il faut être titulaire d'un diplôme récent conférant le grade de master et s'inscrire en doctorat, sans condition de nationalité. L'étudiant qui souhaite en bénéficier doit identifier l'entreprise, le laboratoire, les encadrants et le sujet. La demande est alors déposée auprès de l'ANRT.

En savoir plus : www.anrt.asso.fr



3- Financements par des fondations et des associations

Les fondations et les associations apportent rarement un financement intégral mais les subventions qu'elles offrent peuvent être un complément de financement. Avant d'accepter un financement, il convient de bien se renseigner sur les modalités de son versement.

4- Autres contrats de travail

D'autres types de CDD que le contrat doctoral ou le contrat CIFRE peuvent être proposés au doctorant, ce sera notamment le cas lorsque le financement a une durée inférieure à 3 ans. A noter que d'autres organismes proposent des financements de thèse : [Inra](#), [Cnrs](#), [Ademe](#)

Vous trouverez des informations utiles sur les sites suivants :

- > **ANDÈS** (Association nationale des docteurs ès sciences) qui propose une liste très complète des financements possibles, classés par domaines, avec possibilité de recherche guidée ou avancée. <http://financements.andes.asso.fr/>
- > **ANR** (Agence nationale de la recherche) : www.agence-nationale-recherche.fr

Sur les sites des divers organismes de recherche, vous trouverez des informations sur de nombreux programmes de recherche subventionnés. Et pensez au site web de votre établissement, où vous trouverez une rubrique « Financement ».

C- Le choix de l'international : Réaliser sa thèse à l'étranger ou en co-tutelle

1- La thèse en co-tutelle

La co-tutelle de thèse est une procédure régie par l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les formalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Elle est mise en œuvre à l'initiative et sous la responsabilité des chefs d'établissement. Elle permet à un étudiant de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignants habilités à diriger des recherches appartenant à deux universités, française et étrangère.

L'étudiant est inscrit dans les deux universités, il paie les droits d'inscription dans une seule d'entre elles alternativement et conformément aux dispositions retenues dans la convention, sans que le doctorant puisse être contraint à acquitter les droits dans plusieurs établissements simultanément.

L'étudiant s'engage à suivre alternativement des enseignements et des séminaires dans chacune des deux universités selon un rythme défini par les deux parties dans la convention.

Au terme des années de préparation, une soutenance unique, dont les conditions de déroulement doivent être précisées dans la convention, est organisée dans l'une ou l'autre université, avec un jury mixte d'au moins quatre membres.

La langue dans laquelle est rédigée la thèse est précisée dans la convention conclue entre les établissements contractants. Toutefois, lorsque cette langue n'est pas le français, la rédaction est complétée par un résumé substantiel en langue française.

Cette soutenance donne lieu à la délivrance d'un diplôme de docteur que les deux universités confèrent conjointement, ou de deux diplômes correspondant dans chacun des deux pays à la fin des études de doctorat : grade de docteur pour l'université française, équivalent pour l'université étrangère.

La co-tutelle doit être mise en place au cours de la première année de la thèse.

La procédure doit être initiée par les directeurs de recherche qui proposent la co-tutelle et s'accordent sur le sujet, les modalités de suivi, les conditions de soutenance, de délivrance des diplômes et leur intitulé.



Co-tutelle internationale

> Mobilité

Une unité de recherche française et une unité de recherche étrangère

> Inscription en Doctorat

Dans deux universités

> Soutenance

Dans l'une des deux universités

> Langue de la thèse

Dans la langue définie par la convention, résumé en français

> Financement spécifique

Pour les déplacements et la soutenance

> Diplôme obtenu

Soit un diplôme de docteur conféré conjointement par les deux établissements (diplôme conjoint)

Soit deux diplômes de docteur de chacun d'entre eux (double diplôme)

Vous trouverez d'autres renseignements sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr > Enseignement supérieur > Europe et International > Coopération universitaire et scientifique.

Contact :

Bénédite RICHARD - 02 47 36 68 07

benedite.richard@univ-tours.fr

700
doctorants
dont 37%
d'étrangers

2- Le label européen

Le label européen peut être décerné en sus du diplôme de doctorat, dans les établissements qui ont choisi de mettre en place cette procédure.

Pour obtenir ce label, il faut en faire la demande et remplir les quatre conditions suivantes :

- > Séjour du doctorant d'au moins trois mois dans un centre de recherche d'un pays européen autre que la France ;
- > Autorisation de soutenance accordée au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs appartenant à deux établissements d'enseignement supérieur et deux États membres de la Communauté autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu ;
- > Appartenance d'un membre au moins du Jury à un établissement d'Enseignement Supérieur d'un État membre de la Communauté autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu ;
- > Soutenance effectuée pour une partie dans une langue de la Communauté autre que la (ou les) langue(s) nationale(s) du pays où est soutenu le doctorat.

Le doctorant intéressé doit joindre à son dossier de soutenance une attestation signée du responsable du laboratoire d'accueil ou du président de l'université étrangère énonçant les dates de séjour du doctorant.

Après la soutenance, le président de jury indique dans le rapport de soutenance qu'une partie de la soutenance a été réalisée dans une langue de l'Union Européenne autre que le français (en précisant laquelle).

Le jury qui accorde la qualification de label Doctorat Européen le précise dans le procès-verbal de soutenance.

Précisions: la demande de label peut s'effectuer en fin de doctorat, si le doctorat satisfait aux conditions sus-nommées et est en mesure de fournir des justificatifs de son séjour à l'étranger.





D- S'inscrire en thèse : le guichet unique

Les démarches administratives sont simplifiées grâce au regroupement en un endroit unique depuis le dépôt du sujet de thèse jusqu'à la soutenance en passant par l'inscription administrative.

Le guichet unique répond aussi aux objectifs d'une meilleure visibilité des écoles doctorales et contribue à conforter le sentiment d'appartenance des doctorants à l'établissement.

Modalités d'inscription :

Une fois votre dossier de dépôt de sujet de thèse validé vous devez prendre rendez-vous pour votre première inscription administrative.

Les années suivantes (dès la deuxième année), la réinscription s'effectue en ligne via un lien envoyé par mail à l'adresse étudiante.

L'inscription en doctorat doit se faire avant le 15 novembre.

La durée d'une thèse est de 3 ans, au-delà ou en cas d'interruption, vous devez faire une demande de dérogation

Contact

Pour tout renseignement sur le dossier de dépôt de sujet de thèse ou pour l'inscription administrative.

> Pour les écoles doctorales SSBCV, EMSTU, MIPTIS :

Isabelle FOULON – tél 02 47 36 66 75

Email : isabelle.foulon@univ-tours.fr

> Pour l'école doctorale SHS :

Christèle GAUDRON – tél 02 47 36 64 50

Email : christele.gaudron@univ-tours.fr

Bureau A 1220 - Service de la Recherche et des Etudes Doctorales
60 rue du Plat d'Étain - BP 12050 - 37020 Tours Cedex 1

III - PENDANT LE DOCTORAT



A- Conditions de réalisation de la thèse

1- Le statut du doctorant

Le doctorant est considéré par l'université et son laboratoire d'accueil comme un chercheur à part entière. Il existe une charte des thèses qui formalise ce statut.

Droits : accès aux mêmes ressources que les autres membres du laboratoire sous les mêmes conditions de plafond financier, matériel...

Devoirs : rendre compte de l'avancée de son travail ; validation de ses travaux avant publication...

Retrouvez ici la charte des thèses

2- Les formations

Un plan de formation est proposé chaque année aux doctorants et regroupe :

- > Des formations à l'insertion professionnelle ;
- > Des formations aux métiers de l'enseignement ;
- > Des formations transversales.

Ces formations donnent droit à des crédits doctoraux sachant que 60 CD sont nécessaires pour pouvoir soutenir sa thèse, conformément aux règles de chaque école doctorale.

Prise en application de la charte des thèses, **une convention de formation**, est signée par le directeur de thèse et par le doctorant. **L'arrêté du 25 mai 2016** en fixe le cadre :

« Cette convention de formation mentionne le sujet du doctorat et la spécialité du diplôme, le cas échéant les conditions de financement du doctorant, ainsi que les éléments suivants :

1° Si le doctorat est mené à temps complet ou à temps partiel ; dans ce cas est précisé le statut professionnel du doctorant ;

2° Le calendrier du projet de recherche ;

3° Les modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant ;

4° Les conditions matérielles de réalisation du projet de recherche et, le cas échéant, les conditions de sécurité spécifiques ;

5° Les modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche ;

6° Le projet professionnel du doctorant ;

7° Le parcours individuel de formation en lien avec ce projet personnel ;

8° Les objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant : diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle selon le champ du programme de doctorat.

La convention de formation du doctorant prend en compte les autres conventions existantes. Elle peut être modifiée en tant que de besoin, lors des réinscriptions par accord signé entre les parties. L'établissement d'inscription est le garant de sa mise en œuvre. »

A l'université de Tours, l'accent est mis sur la diversité des parcours professionnels possibles après le doctorat : enseignement, entrepreneuriat et innovation sont des thématiques développées.

A titre d'exemple, il existe une semaine consacrée à l'immersion dans le monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat : Les Doctoriales®. Il s'agit d'un séminaire résidentiel d'une semaine organisé conjointement par l'Université confédérale Léonard-de-Vinci. Les objectifs de cette formation sont de permettre aux doctorants de mieux appréhender le monde de l'entreprise et des logiques d'innovation et d'affiner leurs projets personnels et professionnels.

Pour tout renseignement concernant l'organisation, l'inscription et la validation de ces séminaires, vous devez contacter le secrétariat de votre école doctorale.

B- Acquérir une expérience pendant la thèse

1- Les missions dans le cadre d'un contrat doctoral

Un doctorant contractuel peut exclusivement se consacrer aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat ou inclure, outre ces activités de recherche les activités suivantes :

- > Une mission d'enseignement ;
- > Une mission dans les domaines de la diffusion de l'information scientifique et technique et de la valorisation des résultats de la recherche ;
- > Une mission d'expertise effectuée dans une entreprise.

Bon à savoir :

- > Lorsqu'un doctorant contractuel assure un service d'enseignement, il est soumis aux diverses obligations qu'implique cette activité et participe notamment au contrôle des connaissances et aux examens de ses enseignements. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées au présent article ;
- > Les activités autres que celles consacrées aux travaux de recherche accomplis en vue de la préparation du doctorat peuvent être effectuées dans un établissement différent de celui qui emploie le doctorant contractuel. Il convient pour cela d'effectuer auprès de l'établissement une demande d'autorisation de cumul d'activités.

Pour un doctorant bénéficiaire d'un contrat doctoral, ces activités ne devront pas excéder le volume 64 heures d'enseignement, correspondant à 32 jours de travail effectif.



2- Etre ATER¹ ou assurer des vacances

ATER :

Ce contrat à durée déterminée d'un an permet d'enseigner à l'université. Il est destiné aux doctorants en dernière année et aux docteurs.

Contactez le service du personnel en ressources humaines pour toute information complémentaires

Les vacances :

Elles sont un moyen d'acquérir une expérience d'enseignement mais aussi de financer sa thèse. La rémunération est moindre qu'un poste d'ATER¹ et le nombre d'heures confiées dépend des besoins de chaque département, dans un maximum de 96 heures pour un doctorant (en dehors des doctorants bénéficiaires d'un contrat doctoral).

C- La rédaction et la soutenance de thèse

1- La rédaction

La rédaction de la thèse est l'une des dernières étapes de l'exercice réalisé par le doctorant. Il s'agit de rédiger le manuscrit qui reprend le travail effectué pendant les années de doctorat, de la définition du sujet à l'exposé des résultats, voire les suites à donner au travail de recherche.

2- La soutenance de thèse

Avant de lancer la procédure de soutenance de thèse, assurez-vous de :

- > La validation des **60 crédits doctoraux** obtenus lors de votre formation ;
- > La conformité de la **feuille de style**.

Dans le secteur SST (santé, sciences et technologies), rapprochez-vous de votre école doctorale pour connaître les publications nécessaires à la soutenance.

¹ Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Une fois ces conditions remplies et au plus tard 2 mois avant la date de la soutenance, retournez le dossier complet signé par votre directeur de thèse et votre directeur d'unité de recherche au service de la recherche et des études doctorales :

- > Charte de diffusion électronique des thèses
- > Formulaire de proposition de jury : santé sciences et technologies ou sciences humaines et sociales
- > Formulaire individuel pour chaque membre du jury
- > CD ou DVD de la thèse
- > Un résumé de la thèse visé par votre directeur de thèse

Vous êtes inscrit à l'école doctorale **Santé, Sciences Biologiques et Chimie du Vivant** ?

Consultez les 2 recommandations concernant la **constitution du jury** et le **contenu de la thèse** .

3- Remise des diplômes

Cérémonie de Remise des diplômes

Cette cérémonie réunit chaque année les docteurs nouvellement promus. Cette manifestation permet de réunir, autour du président de l'université, les docteurs, leurs familles et amis, les directeurs de thèse, de laboratoire, les directeurs d'UFR et les vice-présidents pour partager un moment à la fois solennel et convivial.

*Cérémonie solennelle
qui clôture plusieurs
années de recherche*





IV - APRÈS LA THÈSE



A- La diffusion de la thèse

1- Aide à la publication

Le bureau de l'école doctorale Sciences de l'homme et de la société (SHS) propose une aide financière à la publication des thèses de doctorat soutenues. Objectif : valoriser les travaux de recherche réalisés par les docteurs, en particulier dans le domaine de leur insertion professionnelle.

Contact : benedite.richard@univ-tours.fr

2- Prix de thèse

De nombreux organismes, associations, fondations, entreprises,... offrent chaque année des prix de thèse sur des thématiques plus ou moins précises.

Renseignez-vous auprès des structures susceptibles d'être intéressées par vos recherches.

Prix de thèse de la ville de Tours

Pour la première fois en 2016, un prix de thèse de la ville de Tours a été remis à un docteur de l'université de Tours, diplômé en 2015.

Ce prix s'inscrit dans le cadre du partenariat entre la ville de Tours et l'université de Tours.

Les quatre écoles doctorales sélectionnent sept thèses parmi celles soutenues au sein d'une même promotion. Puis un jury composé de la commission municipale « enseignement supérieur recherche » choisit le lauréat. Le prix attribué était en 2016 de 5000 euros.

3- La valorisation de vos recherches

Le Service Partenariat Valorisation Contrats (SPVC) est l'interface privilégiée entre la recherche publique et les entreprises.

Il favorise les partenariats publics-privés en permettant aux entreprises d'accéder à des technologies validées et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé d'experts techniques et scientifiques

www.recherche-valorisation.univ-tours.fr



B- Les emplois de la recherche publique et de l'enseignement

1- Le post-doctorat (CDD de recherche)

Titulaire d'une thèse, vous pouvez être amené à réaliser un post-doctorat. Celui-ci vous permet d'acquérir une expérience complémentaire de recherche de haut niveau avant de vous présenter aux concours de chargé de recherche dans les organismes publics de recherche ou de maître de conférences dans les universités.

Le post-doctorat consiste en un travail de recherche d'une durée d'un an en général, dans un laboratoire d'accueil français ou étranger. Pour réaliser un post-doctorat, vous devez, d'une part, trouver un laboratoire et, d'autre part trouver un financement.

Plusieurs recommandations :

> Avant de partir, prenez le temps de vous renseigner sur le pays dans lequel vous allez séjourner. Obtenez des témoignages, des informations sur les démarches administratives à suivre...

> Le post-doctorat n'est pas une fin en soi. Il doit s'intégrer dans un projet professionnel à plus long terme. A vous donc de faire le point sur vos perspectives de carrières. En effet, si un post-doc se valorise très bien dans une entreprise en recherche et développement (R&D), il peut être handicapant pour les métiers transversaux à la recherche.

Il vous faudra également faire attention à ne pas enchaîner les séjours post-doc sous peine de mettre vos chances d'insertion professionnelle en danger. Les post-docs doivent rester une expérience et pas un mode de vie basé sur la précarité des contrats.

> Enfin, si vos projets à long terme sont de revenir vers la recherche publique française, n'oubliez pas de rester connecter aux réseaux français. Anticipez au maximum votre retour.

Les sites à visiter :

Retrouvez des annonces de post- doc sur :

www.adum.fr/

www.intelligence.fr

<http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/jobs/usefulLinks>



2- Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER)

Si vous êtes doctorant en fin de thèse ou docteur en attente de recrutement, vous pouvez obtenir un contrat à durée déterminée, en qualité d'ATER, pour enseigner en université pour une durée normale d'un an.

Pour devenir ATER, vous devez :

- > Être inscrit en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) et vous engager à vous présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- > Être déjà titulaire d'un doctorat ou d'une HDR et vous engager à vous présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- > Être titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger jugé équivalent par la commission de spécialistes de l'établissement ;
- > Être moniteur recruté dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur.

Être ATER

Ce type de contrat offre un double intérêt : tout d'abord une possibilité d'enseigner en niveau licence et/ou master dans n'importe quelle université et ainsi de se rendre compte des réalités du métier d'enseignant ; ensuite de financer sa thèse à l'issue d'un contrat doctoral ou de tout autre type de financement. Le contrat d'ATER est conclu pour une année et n'est reconductible qu'une seule fois.

Les ATER sont en général affectés aux cours non assurés par les titulaires, et assurent parfois les TD associés aux cours données par leurs directeurs ; ils peuvent également assurer des missions d'encadrement de travaux étudiants (ateliers, projets, mémoires...). Si la préparation de ces missions est assez chronophage, l'expérience d'ATER est très formatrice sur le plan humain et professionnel pour les doctorants qui se destinent à l'enseignement. Elle peut également être valorisée hors du monde de l'enseignement, en entreprise ou bureau d'études pour s'occuper de la veille sur les connaissances disciplinaires et pour s'occuper de la formation professionnelle à l'intérieur de la structure.

3- Devenir Maître de Conférences

Les enseignants-chercheurs exercent leurs fonctions au sein des établissements publics scientifiques, professionnels, et culturels, c'est à dire essentiellement les universités.

Leur fonction est double (à la différence des chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique) : l'enseignement et la recherche.

Avec l'obtention de votre doctorat, vous pourrez candidater par concours à la fonction de **maître de conférences (MCF)** sous réserve d'avoir été inscrit sur une liste de qualification correspondant à votre discipline du Conseil national des universités (CNU).

Première étape :

La qualification (vous pouvez vous inscrire sur les listes de qualification avant d'avoir soutenu votre thèse) :

Les demandes d'inscription sur la liste de qualification sont à effectuer sur le serveur ANTARES accessible à partir du portail GALAXIE :

www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html > « accès Galaxie/ qualification ».

NB : Il est possible de postuler dans plusieurs sections CNU (Conseil National des Universités). Une inscription distincte est à faire pour chaque section.

Les demandes sont ensuite examinées par les sections CNU, qui statuent sur la capacité des candidats à devenir des enseignants-chercheurs à l'université.

Deuxième étape :

Une fois qualifié, vous pouvez vous présenter aux concours de MCF ouverts chaque année dans toutes les universités.

L'enregistrement des candidatures aux postes se fait à partir du portail GALAXIE sur le serveur ANTARES :

www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html > « accès GALAXIE/ recrutement ».

Les établissements ont deux possibilités pour recruter :

- > Session synchronisée : ils inscrivent leurs offres de poste dans un calendrier commun. Dans ce cas, les étapes de la procédure sont fixées aux mêmes dates pour tous les postes ;
- > Recrutement dit « au fil de l'eau » : les établissements publient leurs offres de poste à tout moment de l'année, en fixant eux-mêmes le calendrier de la procédure pour chaque poste.

Il vous faut donc consulter régulièrement la liste de postes à partir du portail GALAXIE. Consultez le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.



4- Chargé de recherche

Les chercheurs qui travaillent dans les organismes publics de recherche peuvent :

- > Soit avoir un statut de chargé de recherche (recrutement par concours) ;
- > Soit être recruté par contrat.

Après l'obtention de votre doctorat, vous pourrez candidater à la fonction de chargé de recherche (CR) par concours dans les établissements publics à caractère scientifique et technique (EPST) que sont le Cnrs, l'Ined, l'Inra, l'Inserm, l'IRD.

Mais vous pourrez également être recrutés par contrat dans les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC) ou fondations que sont l'Ademe, le Brgm, le Cea, le Cirad, le Cnes, le Cstb, l'Ifremer, l'Ineris, l'Institut Curie, l'Institut Pasteur, l'Onera .

Les concours de recrutement au sein de ces différents établissements se déroulent annuellement et font l'objet d'une large publicité (cf. le site internet de chacun d'entre eux).

Les perspectives de carrière (directeur de recherche, ingénieur de recherche) peuvent varier selon les organismes mais comportent de grandes similitudes (ancienneté, titres et travaux...).

Il convient de se référer aux règles propres à chacun.

C- Etre accompagné dans sa recherche d'emploi

1- L'accompagnement à l'université

Au sein du service de la recherche et des études doctorales il existe une mission pour l'insertion professionnelle des docteurs et des doctorants.

Il peut être demandé des entretiens individuels tout au long de l'année afin de finaliser un projet professionnel ou de bénéficier d'outils utiles (aide à la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche...).

Contact :

Wilfried SCHWARTZ

wilfried.schwartz@univ-tours.fr

02 47 36 64 63

Une action en direction des jeunes diplômés a également été mise en place spécifiquement pour les étudiants diplômés d'un master ou d'un doctorat : **Passport Vie Pro** : accompagnement des diplômés de master et doctorat vers leur premier emploi.

Par ailleurs, n'hésitez pas à demander des conseils aux membres de votre laboratoire de recherche ainsi qu'à votre directeur de thèse.

2- Les structures d'accompagnement hors université

Une fois que vous aurez soutenu votre thèse, vous pourrez être amenés à contacter des structures d'aide à la recherche d'emploi.

Pôle Emploi

Pôle emploi est une institution nationale publique, rattaché au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi qui a pour mission ;

- > L'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi ;
- > Le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés ;
- > L'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement ;
- > L'orientation et la formation des demandeurs d'emploi ;
- > La prospection du marché du travail en allant au-devant des entreprises ;
- > L'aide aux entreprises dans leurs recrutements ;
- > L'analyse du marché du travail.

Pour plus de renseignement : www.pole-emploi.fr

Association Bernard Gregory – ABG Intelli'Agence

L'ABG Intelliagence a pour mission de promouvoir la formation par la recherche dans le monde socio-économique et d'aider à l'insertion professionnelle en entreprise des jeunes docteurs de toutes disciplines.

Son site web est une source d'informations et propose beaucoup d'offres de thèse ou de post-doc, dont 15% sont localisées hors de France. L'ABG compte une trentaine d'antennes à l'étranger, en Europe (Grande-Bretagne, Irlande, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie), aux Etats-Unis, au Japon et au Brésil.

Pour plus de renseignement : www.intelliagence.fr

Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC)

Le site pour l'emploi des cadres, dans tous les domaines d'activité, a aussi une rubrique spéciale « jeunes diplômés » qui vous offre de nombreux conseils et vous donne les coordonnées de nombreuses entreprises qui recrutent des jeunes diplômés.

Vous avez la possibilité de déposer votre CV en ligne, de préparer des lettres de motivations et de créer et publier en ligne votre propre page personnelle, consultable par les recruteurs à la recherche de compétence, pour communiquer vos compétences et documents.

Pour plus de renseignement : www.apec.fr



V- Annexes

Textes de référence

Décret du 23 avril 2009 et modifié par le décret du 29 août 2016

Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les formalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Charte des thèses de l'université de Tours

Liens utiles

La Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC)

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/>

L'Association Nationale des Docteurs ès Sciences (ANDÈS)

<http://www.andes.asso.fr/>

Le portail GALAXIE

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>

